

mécanisme, et qu'une fois le mécanisme constitué, il appartiendrait aux agriculteurs eux-mêmes de déterminer s'ils désirent recourir à ce mécanisme, fruit de la politique et de la planification du gouvernement.

A la lecture du bill—j'ignore si oui ou non c'est délibéré—il m'a semblé que le ministre avait mal interprété les pouvoirs stipulés dans le bill quant au contrôle rigide et coercitif de toute l'industrie agricole au niveau de la production, parce qu'il me semble que le cabinet possède un pouvoir de monopole absolu. Le ministre et les protagonistes du bill parlent d'audiences publiques où la voix du peuple pourra s'exprimer, mais c'est facultatif, ce n'est pas obligatoire, et à en juger par notre expérience dans d'autres domaines de l'activité et de la politique du gouvernement, ce sera l'exception plutôt que la règle, de la part du gouvernement, de consulter les producteurs agricoles dans les conditions précises que le ministre a préconisées dans ses déclarations.

Autant que je sache, rien dans la mesure n'indique que le gouvernement suivra les recommandations qui découleront de ces consultations. Jusqu'ici le gouvernement a fait fi de l'opinion publique, s'inspirant d'une philosophie—et cela revient encore à cette recherche du pouvoir qui a caractérisé le gouvernement Trudeau dans presque toute son activité—qui consiste à aller directement à l'encontre des vœux du public dans son activité et sa politique publique.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre a aussi souligné que par la présente mesure, il reprend le précédent créé par les offices de commercialisation provinciaux déjà établis. En lisant certains documents de travail présentés au Congrès agricole, dont sortira le rapport d'un groupe d'étude, attendu depuis déjà quelques années, j'ai constaté que les mises en garde contre les offices de commercialisation sont diamétralement opposées au genre de solution proposé ici par le bill. Ainsi, dans un des documents, on affirmait qu'en dotant les offices de commercialisation de pouvoirs aussi étendus qu'on le fait dans le bill, on créerait «l'arme ultime» dans le domaine du contrôle de l'offre.

Il ne s'agit pas du programme positif de réadaptation agricole, devant être mis en œuvre sans police ou méthodes autoritaires, qu'a demandé la Fédération canadienne de l'agriculture dans ses instances au cabinet pas plus tard que le 9 avril. Comparer cela au contrôle de la production exercée par les offices provinciaux, c'est dénaturer les faits de propos délibéré. Plutôt que de s'inspirer de ce

[L'hon. M. Dinsdale.]

précédent-là, le projet fédéral rogne les droits constitutionnels des provinces dans le domaine de la commercialisation agricole. A titre d'exemple, les offices pourront exiger des frais ou des droits spéciaux, soit une sorte de régime d'imposition arbitraire, délégué et indirect.

Mon temps de parole est presque terminé, et plutôt que d'aborder un autre aspect de ma thèse, puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES GRAINS— L'ÉTABLISSEMENT DE COMPTOIRS DE VENTE À L'ÉTRANGER

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a peut-être encaissé suffisamment de coups aujourd'hui, mais il me semble d'humeur si bienveillante, que j'espère le voir accorder à mes remarques l'attention voulue.

Le 13 mars dernier, j'ai demandé au ministre si, vu la déclaration du secrétaire général du Conseil des grains du Canada, nous devrions avoir des missions permanentes de ventes à l'étranger pour promouvoir la vente de céréales canadiennes, si le Canada veut conserver ses marchés et en obtenir de nouveaux, et si le ministre pouvait dire à la Chambre si le gouvernement songeait effectivement à établir des missions de vente de ce genre à l'étranger.

Le ministre a prétendu à l'époque que le Conseil des grains du Canada avait réellement été créé pour étudier ce genre de missions commerciales. Dans une question supplémentaire, j'ai demandé si le ministre pouvait nous dire si le gouvernement envisageait d'organiser ces missions dans le monde et si il a de nouveau prétendu qu'il n'avait reçu aucune communication directe du secrétaire général du Conseil des grains et que tout ce qu'il en savait, c'était ce qu'il avait lu dans les journaux.

Si j'ai soulevé la question à l'époque c'était que beaucoup de gens au Canada, en ce moment, condamnent la Commission canadienne du blé. Ils prétendent qu'il faudrait y adjoindre d'autres organismes de vente. J'ai alors inscrit au *Feuilleton* une question qui se rapportait très clairement à celle que j'avais posée à l'appel de l'ordre du jour: combien de firmes s'occupent maintenant de la vente du grain canadien?